


**BULLETIN D'INFORMATION 2025 N° 01**

<p>Secrétariat de Mairie</p>  <p>Tél. 03.84.23.30.36. mairie-cunelieres@orange.fr www.cunelieres.fr</p>	<p>Ouverture au public</p> <p>Lundi : 15h30 à 17h30 Mercredi : 13h30 à 15h00</p>
--	--

**INFORMATIONS GENERALES**

**Réunion du conseil municipal du 08 janvier 2025**

Membres en exercice : 11	Membres présents : 09	Absents/Excusés : 2
-----------------------------	--------------------------	------------------------

**Les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.**

**1. Solidarité « Mayotte »**

À la suite du passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'association des maires de France a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de verser une aide de 300,00 €. Cette aide sera versée sur un compte de la croix rouge.

**2. Convention**

Une convention avait été signée avec le centre de gestion de la fonction publique pour le contrôle annuel des équipements sportifs et de loisirs. Cette convention est arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

À l'unanimité, le conseil autorise monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le centre de gestion dans des conditions identiques pour une durée de trois ans. Le coût annuel de ces contrôles s'élève à 100,00 €/TTC.

**3. Demandes de subventions**

- Une demande de l'association de défense des victimes de l'amiante et des maladies professionnelles de Franche-Comté a été rejetée à l'unanimité.

- Une demande de l'UCJE Handball de Dannemarie, comptant trois administrés de la commune dans ses rangs a été acceptée à l'unanimité pour un versement total de 90.00 €.

- Une demande du club « L'Esprit Boxe Française 90 » comptant 4 administrés de la commune dans ses rangs, a été acceptée à l'unanimité des votants pour un montant total de 120.00 €

- À la demande du collège Camille Claudel, une aide est octroyée à 8 élèves de la commune pour des voyages scolaires. Ces aides seront versées au collège, qui les déduira de la part des familles. Ainsi, 30 € seront versés par enfant pour 5 élèves de 5<sup>ème</sup> pour un séjour sportif aux Longeville Mont d'Or, et 40 € par enfant pour 3 élèves de 4<sup>ème</sup> pour un séjour linguistique en Angleterre, soit un total de 270 €. Voté à l'unanimité des votants.

#### **4. Divers**

Du bois de chauffage est disponible à la vente. Le prix est fixé à 40.00 € le stère, vendu en 1 mètre et à récupérer sur le parking du chalet communal. Les personnes intéressées peuvent réserver en appelant le secrétariat de mairie. Volume total disponible, environ 10 stères.

Le Conseil